

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 19H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2025

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER
Marie-José ROBERT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT
Blanche ROUX pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX,

Secrétaire de séance : Madame Danièle BARRIERE

N°2025/D/012 - Objet : **Débat d'orientation budgétaire**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que le Conseil municipal débatten sur le rapport d'orientation budgétaire. Pour cela, Monsieur Gaston CHASSAIN présente au nom de la commission Finances, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal vote ce débat d'orientation budgétaire qui sera, conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, transmis au Préfet et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (Limoges Métropole) et publié sur le site internet de la commune.

Annexe : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 12 février



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.